REGLEMENT INTERIEUR DE LA « BOURSE AUX JOUETS » ORGANISEE PAR L'ASSOCIATION APEV



DIMANCHE 19 OCTOBRE 2025 Théâtre les Docks Corbie

1/Cette Bourse aux jouets/puériculture est ouverte à tous les particuliers et les professionnels vendant des jeux, jouets, vêtements bébé enfant ados, livres et matériel de puériculture, neufs ou d'occasion.

Les vendeurs doivent êtres majeurs et doivent avoir une pièce d'identité à présenter en cas de contrôle.

2/Il faut être obligatoirement inscrit et avoir retourné son bulletin d'inscription avec règlement, avant la date de la bourse aux jouets.

3/Le prix du mètre linéaire est fixé à 3 euros. Tables et chaises sont fournies. Un supplément de 2€ est demandé par portant, celui-ci n'est pas fourni par l'organisateur.

L'exposant respecte la disposition de son stand et ne peut la modifier.

4/Pour une bonne organisation, l'exposant s'engage à déballer ses articles entre 7h et 8h30.

L'organisateur s'engage à veiller à ce que les acheteurs ne rentrent pas avant 8h30.

5/L'exposant peut mettre des articles par terre devant ses tables mais ne doit surtout pas empêcher un fauteuil roulant ou une poussette de pouvoir passer.

L'organisateur peut demander à l'exposant d'enlever les articles s'il juge que c'est gênant.

6/ll est interdit de fumer et de consommer des alcools forts dans la salle.

Les animaux de compagnies sont également interdits. Cela ne concerne pas les animaux d’assistance.

7/L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de perte et de vol.

8/L'exposant doit prévoir de la monnaie.

L'organisateur se réserve le droit d'échanger de la monnaie sur l'achat d'un article dont le bénéfice est pour l'association.

9/ L'exposant s'engage à ne pas remballer avant 16h.

10/L'exposant rend des tables et un emplacement en bon état de propreté.

11/L'absence de l'exposant (pour quelque raison que ce soit) ne donnera droit à aucun remboursement du droit de place.

En cas d'annulation de l'organisateur celui-ci s'engage à rembourser les réservations.

13/ En cas de non-respect des règles mentionnées dans ce présent règlement, l'organisateur pourra refuser l'inscription sur la prochaine Bourse aux jouets de l'exposant.

Ce présent règlement est envoyé aux exposants, merci de le lire attentivement.

Le jour de la Bourse aux jouets il vous sera demandé de l'approuver et de le signer avant de vous installer.

L’APEV